

Opération SalAMI

La désobéissance civile était nécessaire, disent les manifestants

Lachapelle, Judith

Ni les pétitions, ni les articles dans les journaux, l'interpellation des élus sur la question, ni les manifestations pacifiques n'avaient réussi à alerter la population sur les dangers de la signature de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Il ne restait qu'une seule solution pour les membres de l'opération SalAMI: la désobéissance civile. Et, en effet, c'est à partir du moment où ils ont bloqué l'entrée de l'hôtel Sheraton, le 25 mai dernier, que la population a commencé à s'intéresser aux négociations qui se déroulaient jusque-là dans le plus grand secret.

Toujours en invoquant la défense de nécessité, les accusés sont venus expliquer au juge Denis Boisvert pourquoi ils avaient participé en toute connaissance de cause à cette activité illégale du 25 mai, au moment où se tenait la Conférence de Montréal sur la mondialisation des économies. Huit des 86 accusés se sont présentés à la barre, dont Sébastien Bouchard - qui sert de «cas type» et dont la sentence sera appliquée à 84 autres accusés - et Jaggi Singh, le seul manifestant qui a décidé de se

Étudiants ou travailleurs sociaux, dans la vingtaine ou dans la cinquantaine, les huit témoins représentaient la diversité des centaines de personnes qui avaient manifesté en mai dernier. Michèle Clément, 51 ans, consultante à son compte, a expliqué qu'elle était venue dénoncer l'AMI en tant que citoyenne et mère. «J'aurais eu honte de moi si l'accord était passé et que je n'avais pas agi pour l'empêcher.» Comme la plupart de ses collègues, c'était la première fois qu'elle participait à une activité de désobéissance civile. «Je savais que je risquais d'être arrêtée, j'en assumais le risque, a-t-elle déclaré. Je trouvais que c'était assez important pour aller jusqu'au bout.» défendre lui-même devant la cour.

Tous les témoins ont expliqué qu'ils avaient essayé divers moyens pour tenter d'alerter la population sur l'AMI avant d'en arriver à la désobéissance civile. Ahmed Abdirahman, 28 ans, a raconté avoir essayé de publier un article dans un journal, d'attirer l'attention des médias lors de manifestations, de sensibiliser des économistes et des politiciens. Son député ignorait ce qu'était

l'AMI. «Il y avait l'urgence de la signature. Six mois, ce n'est rien du tout pour alerter l'opinion publique.» «J'ai vu des gens en [situation d'] autorité faire des choses mais ne pas arriver à se faire entendre», a dit Michèle Clément. «Ce n'était plus le temps d'utiliser [les méthodes traditionnelles], a dit Sébastien Rivard, 27 ans. Le seul moyen efficace était d'utiliser la désobéissance civile pour que ça ait l'effet de contrer l'AMI.»

Et la population, avant le 25 mai, ne réalisait pas la portée de l'accord, ont raconté les témoins. «Personne ne pouvait croire une telle chose sans qu'on en ait entendu parler», a déclaré Pierre-Louis Fortin-Legris, 19 ans. Se faire arrêter par la police, devant les caméras de télévision, était selon lui le seul moyen de «susciter un questionnement chez les gens ordinaires». « [On a fait ça pour que] les gens voient ça et se demandent: «Comment ça se fait que des gens veuillent gâcher leur avenir pour quelque chose de théorique?»» «On a troublé la paix de façon positive , a estimé Jaggi Singh. Et je souhaite que ça arrive le plus souvent possible.»

Deux témoins d'origine africaine ont tracé un parallèle avec ce qui se passe chez eux. Ahmed Abdirahman a parlé de la Conférence de Berlin, en 1885, où les colonisateurs européens s'étaient partagé son continent. «Pour moi, l'AMI, c'est la réincarnation du colonialisme et de l'impérialisme. C'est porteur du germe de la mort, de l'esclavage et de la souffrance, a-t-il expliqué. Des millions de personnes ont souffert des décisions prises par un groupe restreint. On devait faire [la désobéissance civile] parce que, pour moi, ne pas le faire, c'était comme mourir.» Pour sa part, Manuel Almeida, 40 ans, Angolais d'origine, est lui aussi convaincu que la désobéissance civile était absolument nécessaire. «Dans mon pays, on a été obligés d'utiliser la lutte armée [pour combattre l'opposant portugais]. On ne pouvait pas utiliser la même chose ici, alors on a utilisé autre chose.»

Les manifestants qui ont été arrêtés savaient exactement ce qu'ils faisaient. «On allait se faire arrêter» , a dit Sébastien Bouchard. Ceux-ci ont reçu une formation de quatre heures sur la philosophie et l'histoire de la désobéissance civile, mais également des conseils pratiques pour résister pacifiquement à leur arrestation et éviter d'être blessé: rentrer les pouces pour empêcher les policiers de les tordre, serrer les dents pour diminuer la douleur causée par la pression que les policiers exercent juste sous les oreilles...

Plus tôt cette semaine, des experts ont raconté comment l'AMI «ne créait que des obligations pour les États et que des droits pour les investisseurs» , comme l'a expliqué le professeur Michel Freitag, de l'UQAM. Des observateurs internationaux ont reconnu, depuis l'échec des négociations de l'AMI, l'automne dernier, que les manifestations comme celles de Montréal et Genève avaient grandement contribué à l'éveil de la population aux enjeux de l'accord. Jacques-

Alexandre Mascotto, également professeur à l'UQAM, croit même que les manifestants «devraient être félicités» plutôt que jugés.

Le juge Denis Boisvert a accepté d'entendre les témoignages de la défense pour décider, ensuite, s'il acceptera l'argument de la défense de nécessité. Le procès doit reprendre le 15 mars.